

Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 30 novembre 2022 de M. Pascal Holenweg: «Pourquoi pas un orchestre du Grand Théâtre?»

23 avril 2025

A. Rapport de majorité de M. Aurélien Borgeaud.

Ce projet de motion a été renvoyé à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 mai 2023. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Alpha Oumar Dramé, les 4 novembre 2024 et 6 janvier 2025. Les notes de séances ont été prises par M. Hugo Pichelin, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

L'Orchestre de la Suisse romande assure le service d'orchestre de (plus ou moins) huit productions du Grand Théâtre par saison dont au minimum une conduite par le directeur artistique et musical de l'OSR en titre.

En avril 2017, M. Metin Arditi évoquait l'idée de faire de l'OSR l'orchestre de l'Opéra de Genève. Cela permettrait au Grand Théâtre de disposer, à demeure, d'un orchestre; orchestre à la fois symphonique et lyrique. Ce qui n'empêcherait d'ailleurs pas l'orchestre de donner des concerts indépendamment de sa charge d'opéra. Mais la disponibilité de l'OSR au service d'opéra réduit l'autonomie de programmation de l'orchestre, et est porteuse de confusion dans le financement croisé de deux institutions autonomes l'une de l'autre, chacune recevant de la Ville une subvention importante.

Il ne paraît pas absurde qu'il y ait à Genève deux grands orchestres: un symphonique et un lyrique, pour le service d'opéra. Ces deux orchestres, autonomes l'un de l'autre dans leur programmation, pourraient évidemment collaborer.

L'existence d'un orchestre du Grand Théâtre n'empêcherait nullement l'opéra d'avoir recours, pour des ouvrages spécifiques, à l'OSR ou à d'autres orchestres, en fonction des œuvres programmées, de leurs spécificités et de celles des orchestres, comme cela se pratique dans les opéras disposant de leur propre orchestre.

L'orchestre du Grand Théâtre pourrait quant à lui se produire de manière autonome, à côté de ses services d'opéra, comme les orchestres attirés des opéras le font.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier avec la Fondation et la direction du Grand Théâtre la possibilité, la viabilité et la pertinence de doter le GTG d'un orchestre attitré autre que l'OSR.

Séance du 4 novembre 2024

Audition de M. Pascal Holenweg, motionnaire

M. Holenweg explique qu'actuellement, il n'y a pas officiellement d'orchestre voué au service d'orchestre du Grand Théâtre de Genève (GTG), car celui qui s'en occupe est l'Orchestre de la Suisse romande (OSR). Il s'agit donc d'une fondation différente de celle du GTG, qui a des saisons et des tournées propres. L'OSR n'assure d'ailleurs pas la totalité du service d'orchestre du GTG, seulement certains opéras. Or, les négociations entre le GTG et l'OSR pour préciser le service d'orchestre du GTG sont toujours difficiles, car les programmations diffèrent.

De plus, les chefs d'orchestre d'il y a quelques années de l'OSR n'aimaient pas beaucoup travailler dans la fosse du GTG. Son idée, après avoir discuté avec les différents acteurs, était de créer un orchestre du GTG. Ceci libérerait l'OSR du service d'orchestre et permettrait au GTG d'avoir son propre orchestre voué à toutes ses programmations – sauf les productions invitées ou les coproductions qui incluent parfois un service d'orchestre. Si l'on considère la taille de l'agglomération de 1 million d'habitants du Grand Genève, il ne paraît pas absurde d'avoir un nouvel orchestre dédié à l'opéra en sus de l'orchestre dédié au philharmonique. Enfin, ça aurait l'avantage de libérer l'OSR du service d'opéra et de libérer le GTG des négociations avec l'OSR.

Question des commissaires

Une commissaire demande comment l'auditionné imaginerait la gestion de cette entreprise au niveau du soutien financier, s'il fallait prendre une partie de la subvention de l'OSR pour financer ce nouvel orchestre du GTG, qui ne jouerait, de plus, pas toute l'année.

M. Holenweg répond que, dans le cas où la motion serait acceptée, ce sera au Conseil administratif de faire la proposition de financement. Il souligne qu'une part de la subvention que reçoit l'OSR sert à financer le service d'opéra qu'il effectue auprès du GTG et propose que la programmation propre que l'OSR pourrait développer à la suite de sa libération du service d'opéra soit financée par une recherche de fonds privée. En revanche, il confirme qu'il y aurait effectivement le coût de la création d'un nouvel orchestre, où les musiciens devront être aussi bien payés qu'à l'OSR et où il faudra assurer le budget de fonctionnement. Il indique qu'il est aussi envisageable de créer ce nouvel orchestre depuis les orchestres existants, mais ceux-ci tiennent à leur programmation autonome.

La commissaire s'inquiète que le nouvel orchestre n'ait pas une charge de travail suffisante pour engager ses musiciens à 100% et qu'ils doivent donc être contraints de jongler avec les temps partiels.

M. Holenweg souligne que le service d'opéra du GTG est lourd, et donc qu'il serait tout de même un orchestre qui travaille à plein temps, avec éventuellement des voies possibles pour des concerts autonomes.

Une commissaire aborde également la question du coût et des subventions nécessaires. La subvention de l'OSR est actuellement de près de 10 000 000 de francs et un nouvel orchestre signifierait doubler ce montant. Elle se demande qui créerait cet orchestre et s'il y a une demande du GTG pour créer un orchestre qui lui serait affilié.

M. Holenweg répond que ce serait le GTG qui créerait l'orchestre. Il ajoute qu'il n'y a pas de demande officiellement formulée du GTG pour un orchestre dédié, mais qu'un certain nombre de responsables du GTG ont exprimé, à titre privé, un intérêt pour un orchestre à demeure.

La commissaire demande la différence entre ce nouvel orchestre et l'OSR à l'heure actuelle.

M. Holenweg répond que la différence avec l'OSR est que son lien avec le GTG ne se ferait pas par des conventions dont les négociations sont ardues.

Un commissaire demande pourquoi il faudrait mettre encore plus d'argent dans le GTG. En effet, créer un orchestre coûtera plus de 10 000 000 de francs. Il demande également si l'auditionné trouve que le fonctionnement actuel est problématique.

M. Holenweg répond que le fonctionnement actuel est problématique parce que l'OSR n'est pas officiellement l'orchestre du GTG, qu'il a sa propre programmation et ses propres tournées, qu'il a son propre chef et des chefs invités. Ce n'est pas le GTG qui décide quand l'OSR doit jouer pour son opéra. Le GTG subit ces négociations.

Ensuite, la proposition s'inscrit dans le mouvement du partage de la charge du GTG à 50/50 entre le Canton et la Ville de Genève, et il pense qu'il serait pertinent de profiter de cette période pour s'atteler à de vieux dossiers dont l'étude n'est jamais allée au bout. Si cette proposition se révèle impossible, inutile ou hors de prix, il suffira de laisser tomber.

Un commissaire demande, dans le cas où la subvention de l'OSR serait coupée d'un pourcentage important, si ça ne risque pas d'avoir des conséquences sur sa renommée et son prestige en Suisse et à l'international.

M. Holenweg répond que non et en énumère les raisons. La Ville n'est pas le seul subventionneur de l'OSR et il n'y a pas de lien entre la subvention et le

prestige d'une institution. Il a d'ailleurs l'impression que le prestige l'OSR a baissé depuis l'époque d'Ernest Ansermet, où il avait pourtant une subvention bien moindre.

Le commissaire demande si l'auditionné pense que, dans le cadre d'une diminution importante de sa subvention, l'OSR parviendra à en trouver d'autres qui pourront couvrir les salaires ou s'il devra réduire le nombre de ses employés.

M. Holenweg répond que l'OSR pourrait avoir une billetterie plus large, parce qu'il aurait plus d'opportunité de donner des concerts. Mais l'idée de cette motion n'est pas de complètement retirer la subvention de l'OSR.

Une commissaire estime que ce nouvel orchestre rajouterait des charges à une institution qui consomme déjà beaucoup d'argent public et pense qu'il y a d'autres priorités pour le budget culturel. Elle demande si l'auditionné voit des alternatives pour éviter que ces deux institutions ne mangent un trop haut pourcentage du budget culturel de la Ville.

M. Holenweg répond que le niveau de subventions des structures non institutionnelles gonfle sans qu'augmentent les subventions du GTG ou de l'OSR, et qu'il faut continuer ainsi. Il ignore cependant s'il est possible de réaliser cette motion sans augmenter les ressources que la Ville accorde au GTG (dans l'hypothèse où la subvention correspondante de l'OSR serait partagée en deux). Seules les auditions le diront.

Une commissaire demande à M. Holenweg d'où lui vient cette idée de motion.

M. Holenweg répond que l'idée lui est venue en relisant des documents qui relataient la négociation entre l'OSR et le GTG pour le service d'opéra à l'époque de Fabio Luisi. L'OSR mettait les pieds au mur et le GTG dénonçait la mauvaise volonté de l'OSR et le fait que ça lui causait beaucoup de problèmes d'avoir à négocier avec des gens qui n'avaient pas envie de faire ce service d'orchestre.

Discussion

Il est proposé d'auditionner, d'une part, le Conseil Administratif et, d'autre part, l'OSR.

Vote

L'audition du Conseil administratif est acceptée par 8 oui (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 LC, 1 UDC) contre 3 non (2 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (S).

L'audition de l'OSR est acceptée par 9 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 1 LC, 1 UDC) contre 1 non (PLR) et 1 abstention (MCG).

Séance du 6 janvier 2025

Audition de M^{me} Charlotte de Senarclens, présidente de la Fondation de l'Orchestre de la Suisse romande (FOSR), et M. Steve Roger, directeur général de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR)

M^{me} de Senarclens présente quelques données chiffrées sur l'OSR et, notamment, ses statistiques 2023-2024. Elle rappelle que leur budget de fonctionnement s'élève à plus de 29 000 000 de francs, dont 21 000 000 de francs de masse salariale. Ils reçoivent des subventions qui étaient de 9 400 000 francs de l'Etat de Genève (avec une augmentation de 1 000 000 de francs à compter de 2025) et de 9 437 000 francs de la Ville de Genève.

Ils ont une convention tripartite avec la Ville de Genève et le canton de Genève, dont le renouvellement de 2025 à 2029 est en cours de finalisation. Ils ont une convention de collaboration avec le GTG et ils sont en train d'établir une convention de subventionnement avec l'Etat de Vaud, puisqu'ils perçoivent une subvention pour les concerts qu'ils organisent à Lausanne.

Elle explique que leur convention tripartite détaille leurs missions et leurs objectifs et que ceux-ci sont régulièrement évalués par les autorités. Elle ajoute qu'ils publient leur rapport annuel sur leur site internet, qui détaille leurs activités, présente leur rapport de performances et leurs comptes annuels.

Question des commissaires

Une commissaire aimerait en savoir plus sur la convention de collaboration entre l'OSR et le GTG.

M. Roger explique que cette convention règle le fonctionnement entre les deux institutions. Dans l'organisation de l'OSR, le GTG est prioritaire. Le GTG leur communique les ouvrages qu'il va faire trois saisons à l'avance. Pendant une saison il a encore la possibilité de modifier ce programme, puis deux saisons à l'avance, le plan de travail ne peut plus être modifié.

Le nombre de services qui sont dus par la Fondation de l'Orchestre de la Suisse romande (FOSR) au GTG figure dans la convention tripartite et est de 145. Le GTG ne peut pas faire plus d'un ouvrage lourd (plus de 4 heures) par saison. Si l'OSR lui donne l'autorisation, il peut en faire un deuxième, voire éventuellement un troisième. Il précise qu'environ 40% de l'activité de l'OSR est dédiée au GTG.

Un commissaire demande s'il leur paraît judicieux de changer ce pourcentage de 40%, soit par l'étude de l'hypothèse de la motion, soit par une négociation de la part du service d'opéra, où la Ville demanderait par exemple au GTG de faire appel à d'autres orchestres pour les ouvrages les plus légers.

M. Roger répond tout d'abord que le montant de subvention que reçoit l'OSR lié à l'activité du GTG n'est pas détaillé. Ils reçoivent une subvention globale de la Ville, une subvention globale de l'Etat et un cahier des charges. Ce cahier des charges définit ce qui est dû à la Ville en fonction de sa subvention (et de même pour le Canton). En fonction de la demande du GTG à l'OSR de faire plus ou moins d'ouvrages, le montant qui va correspondre à la subvention pour le service d'opéra changera. C'est lié à la fois au nombre d'opéras et aux types d'ouvrages.

Pour répondre à la question du commissaire, il trouverait plus confortable dans l'organisation de la saison d'avoir un ouvrage de moins par an dû par l'OSR dans la convention de collaboration. Il rappelle que l'OSR est l'un des orchestres qui travaillent le plus en Suisse.

Pour ce qui est de la proposition de la motion de créer un orchestre au GTG, M. Roger ne pense pas que ce soit la bonne voie. En Suisse, il n'y a qu'un seul opéra qui dispose de son propre orchestre entièrement dédié: l'Opernhaus à Zurich. A Zurich, le système d'opéra est un système de répertoire, ce qui signifie que le nombre de représentations par année est très élevé alors que le modèle actuel à Genève est le modèle dit *stagione*, c'est-à-dire un système par saison, avec de nouvelles productions chaque année, qui ne se répètent pas. Il explique que, si, aujourd'hui, l'on créait un orchestre au GTG qui fonctionne en *stagione*, il faudrait trouver d'autres activités à lui faire faire à côté de l'opéra, soit environ 50% ou 60% d'occupation supplémentaire (la part d'activité de l'OSR qui ne concerne pas le GTG). Créer un orchestre spécifique pour le GTG n'aurait de sens que s'il décidait de revoir totalement sa programmation en passant au système de répertoire. Si un tel orchestre était créé, un effectif de 80 musiciens ou plus serait nécessaire pour produire les grands Strauss ou Wagner.

Pour résumer, M. Roger ne pense pas que créer un nouvel orchestre entièrement dédié au GTG soit la solution, ni sur le plan artistique ni sur le plan économique. Il précise que le coût d'un tel orchestre serait de l'ordre de 8 000 000 à 13 000 000 de francs. Quant à la solution de créer un orchestre avec des musiciens engagés à 50%, cela entraînerait des conséquences sur la qualité des productions et il serait difficile de trouver des personnes qualifiées qui accepteraient un mi-temps.

M^{me} de Senarclens ajoute qu'aussi bien le public du GTG, que celui de l'OSR ainsi que leurs musiciens aiment ce double emploi et y sont particulièrement attachés. De plus, si la subvention de l'OSR était diminuée à la suite d'une diminution de leurs prestations pour le GTG, cela mettrait l'orchestre en difficulté sur le plan financier.

M. Roger ajoute que l'activité qui remplacerait l'opéra aurait de toute manière pour conséquence une augmentation des charges pour l'OSR. C'est pour ça qu'il n'est pas réaliste de croire que financer un nouvel orchestre dédié à l'opéra pour-

rait se faire par une simple diminution de la subvention de l'OSR, au prorata de ce qu'il ne jouera pas au GTG.

Un commissaire demande aux auditionnés de rappeler l'évolution du travail de l'OSR entre le lyrique et le symphonique.

M. Roger refait quelque peu l'historique. Il y a vingt-cinq ans, l'OSR faisait beaucoup plus d'ouvrages au GTG qu'aujourd'hui. En revanche, c'était un type de programmation très différente de celle d'aujourd'hui, avec beaucoup plus de petits ouvrages. Il explique que la baisse des services au GTG a été concomitante avec la baisse de services dus par l'OSR. Il y a vingt-cinq ans, le nombre de services d'un tuitiste était de 345 sur une saison. Aujourd'hui, un tuitiste est à 320 services en moyenne à l'OSR et, en Suisse, il est en moyenne à 300. L'OSR est donc déjà au-dessus de la moyenne suisse.

Un commissaire parle de la création récente de l'Ensemble symphonique de Genève (ESG) par M. Sergey Ostrovsky (ancien violoniste solo de l'OSR). Il demande comment ils s'inscrivent dans cette concurrence saine, ou cette collaboration, d'autant qu'il s'agit d'un orchestre entièrement dédié au symphonique.

M. Roger déclare que ce ne sera ni une concurrence ni une collaboration. Il explique que M. Ostrovsky a décidé de créer un orchestre pour vivre sa vie de musicien, mais il ne pense pas que c'était nécessaire, que la création de cet orchestre ne répond pas à une demande du public. Il ne pense pas que M. Perroux, futur directeur du GTG, se tournera vers l'ESG pour ses sollicitations, mais plutôt qu'il continuera de collaborer avec l'OSR et l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG) pour des petits ouvrages et des ensembles spécialisés pour le baroque.

Une commissaire demande si à cause de la charge, à un moment où un autre de la saison, il survient de la souffrance du personnel, ou bien si ce sont simplement des piques de surcharge momentanés qui n'ont pas de conséquences graves.

M. Roger explique qu'ils connaissent une augmentation des problèmes liés à l'ouïe qu'ils espèrent régler avec les travaux dans la fosse d'orchestre. Mais cette surcharge sonore intervient logiquement plus on fait de représentations dans la saison, de même que les tendinites. Cependant, aujourd'hui, il rassure sur le fait qu'ils ne sont pas face à une surcharge ayant des conséquences graves. Autrement, ils seraient venus le signaler à la Ville.

Une commissaire demande si, dans le cas où il y aurait deux orchestres qui pourraient être attirés au GTG, il n'y aurait pas des risques de rivalité ou de conflits qui n'existent pas actuellement.

M. Roger estime que cette proposition n'est simplement pas adaptée à la réalité locale. Il pense qu'il n'y a ni la nécessité ni la place de créer un nouvel orchestre à 100% à Genève.

Une commissaire demande quelle part du temps de travail des musiciens de l’OSR est dévolue aux voyages.

M. Roger répond que ça représente très peu de temps et que ça dépend de chaque saison et de la répartition des activités d’opéra et d’orchestre symphonique.

M^{me} de Senarclens explique qu’ils ont pérennisé les tournées en Suisse romande et qu’ils ont mis en place une tournée en Romandie à destination du jeune public, financée par la Loterie romande.

Prises de position

Le Conseil administratif et le GTG ayant envoyé une prise de position écrite, il est proposé de passer au vote.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare que cette proposition d’un seul conseiller municipal pour créer un nouvel orchestre ne répond à aucune demande, ni du GTG ni de la FOSR. Elle ne semble pas réaliste sur le territoire genevois, car il y a déjà beaucoup d’orchestres et que le GTG peut faire appel à d’autres orchestres que l’OSR quand il en a besoin. Elle votera contre.

Un commissaire des Vert-e-s regrette de ne pas avoir auditionné le Conseil administratif sur la question pour avoir des calculs financiers plus précis. Il affirme qu’il existe à Genève une demande significative des jeunes musiciens diplômés pour trouver du travail et qu’il faudrait mettre en place une politique culturelle qui puisse leur donner du travail. C’est dans cette perspective-là que la proposition de créer un orchestre dédié au GTG existe depuis plus de vingt ans. Il faut déterminer si les subventionnements publics (Ville et Canton) sont suffisants pour ça et force est de constater que nous n’en avons pas forcément les moyens. Il précise que ce n’est pas à l’OSR ou au GTG de faire la politique culturelle de la Ville de Genève, mais que discuter de la création d’un orchestre dédié au GTG revient au Conseil municipal et aux autorités politiques. Les Vert-e-s iront dans le sens de la commission sur cette motion et la refuseront, mais la question de savoir comment répondre à l’afflux de nouveaux musiciens diplômés reste en suspens.

Une commissaire du Mouvement citoyen genevois ne voit pas comment, en termes d’offre et de demande, il serait possible de donner suffisamment de travail à un nouvel orchestre. Elle souligne qu’il faut aussi penser aux musiciens de musiques actuelles qui ont besoin d’argent public.

Une commissaire du Parti socialiste explique qu’il est toujours intéressant de se questionner sur ce qui fonctionne ou pas. Contrairement aux Verts, elle ne croit pas que c’est aux politiques de créer des orchestres et de dire quoi faire ou d’agir à la place des acteurs culturels, ce que ces derniers n’apprécient généralement pas.

Ce qui l'a étonné dans cette dernière audition c'est qu'il n'y a visiblement pas de problème entre l'OSR et le GTG dans leur collaboration. Elle ne voit pas pourquoi il faudrait sans raison aller remuer ces relations pour créer des problèmes et que ça coûte finalement plus d'argent aux collectivités.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'un nouvel orchestre n'aurait pas de quoi travailler toute l'année et qu'il n'y a pas d'utilité d'en créer. Son groupe votera contre la motion.

Une commissaire du Centre déclare que, pour les mêmes raisons que les précédents commissaires, son groupe ne soutiendra pas cette motion.

Vote du projet de motion

Le renvoi de la motion M-1745 au Conseil administratif est refusé par 13 non (1 EàG, 3 PS, 3 Ve, 2 PLR, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG) contre 1 oui (S).

M. Holenweg annonce un rapport de minorité pour le Parti socialiste.

28 avril 2025

B. Rapport de minorité de M. Pascal Holenweg.

Avertissement

Le rapporteur de minorité assure à nouveau que son rapport n'a été produit qu'avec le faible concours de ce qui lui tient lieu d'intelligence naturelle, et donc sans aucun concours de l'intelligence artificieuse.

En revanche, le rapporteur s'est une fois de plus livré à l'exercice paradoxal consistant à demander à une intelligence artificielle confucianiste, et chinoise, puisque rien, depuis Confucius ne vaut la Chine pour produire des discours de conformité à l'ordre social, culturel et politique existant, de lui dire pourquoi il convenait de refuser la demande de la motion M-1745. Et comme il s'y attendait, l'IA confucianiste lui a répondu par un argumentaire de maintien du statu quo, tout à fait conforme aux positions exprimées en audition par les représentants... de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), puisque la commission n'a pas jugé utile d'auditionner ceux du ballet, ni même, sur la motion, ceux du Grand Théâtre de Genève (GTG) et le Conseil administratif. Ce qui n'a évidemment pour effet que de conforter l'auteur de la motion, depuis longtemps convaincu que «ce qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égards, ni patience», dans sa conviction (certes solitaire) de la pertinence de sa proposition de doter l'opéra de Genève de son propre orchestre – comme il en fut fait à Zurich pour son opéra et à Lyon pour le sien, et de libérer à la fois l'OSR du GTG et le GTG de l'OSR...

Comme toute motion, celle-ci ne demande pas au Conseil municipal de prendre une décision exécutoire, mais se contente de demander (poliment) au Conseil administratif d'étudier une hypothèse: celle, en l'occurrence, de doter le GTG de son propre orchestre. A quoi pourrait s'ajouter (et non se substituer), comme un amendement (que le rapporteur de minorité ne déposera pas, puisqu'en plus d'être minoritaire, il sera absent du Conseil municipal lorsque la motion lui sera soumise) la proposition d'étudier avec l'OSR et le GTG la possibilité d'une réduction significative de la charge d'opéra de l'OSR et du développement du recours par le GTG à d'autres orchestres genevois – ce qui pourrait incidemment permettre de développer dans ces orchestres l'emploi de musiciens supplémentaires et d'étendre le temps de celui des musiciens déjà employés.

Il convient d’abord de poser le cadre des relations entre le GTG et son orchestre attitré, l’OSR¹ et ses 112 musiciens en effectif complet. Un protocole d’accord entre l’OSR et le GTG a été signé en janvier 2022, sous parrainage de la Ville de Genève. Les rapports entre la Ville et l’OSR ont été formalisés pour la première fois en 1947 (le GTG avait eu son propre orchestre pendant cinquante ans, jusqu’en 1927). En 2002, une convention de subventionnement quadriennale a été signée entre la Ville, le Canton et l’OSR, et régulièrement renouvelée depuis.

Il convient ensuite de résumer la situation dans laquelle le service d’opéra assuré par l’OSR met cet orchestre et cet opéra¹.

Ces prémices posées, on en viendra aux arguments qui militent en faveur de la création d’un orchestre du GTG, et en tout cas de faire l’effort, qui ne paraît, quoi qu’en écrive le Conseil administratif dans sa réponse à la question écrite QE-740, ni administrativement ni intellectuellement insurmontable, d’en étudier sérieusement la possibilité ou l’impossibilité, la pertinence ou l’impertinence.

Les relations entre l’OSR et le GTG sont des relations entre deux fondations, l’une de droit public (le GTG) et l’autre de droit privé (l’OSR), toutes deux essentiellement financées par des fonds publics municipaux et cantonaux (surtout municipaux pour ce qui est du GTG). L’OSR et le GTG ont en outre des directions artistiques évidemment différentes, aux choix forcément différents.

Actuellement, et depuis des décennies, le GTG est le partenaire prioritaire de l’OSR et l’OSR l’orchestre principal du GTG. L’OSR a donc à assurer un service d’opéra pour le GTG. Ce service d’opéra, toutefois, ne couvre pas l’entièreté de la programmation du GTG, qui, n’ayant pas d’orchestre attitré, doit recourir à d’autres orchestres, choisis en fonction de la nature des œuvres programmées, pour assurer un service d’opéra complémentaire.

Pourquoi, dès lors, proposer la création (et, certes, aussi, le financement... qu’en commission les responsables de l’OSR ont évalué, ou surévalué, dans un ordre de 8 à 13 millions, alors que le rapport 2022-2023 de la fondation l’évaluait à 7 millions) d’un orchestre du GTG, orchestre attitré de l’opéra, comme ce fut fait à Zurich ou à Lyon (et à Genève entre 1879 et 1927, soit pendant les neuf premières années d’existence de l’OSR)? Certes, à Zurich, le système d’opéra est un système de répertoire, avec un nombre annuel très élevé de représentations, alors que le modèle actuel à Genève est celui de la saison, avec de nouvelles productions chaque année. Sauf que des productions de saison peuvent être reprises

¹ Pour plus de détails et de précisions sur ces questionnements, et pour les éléments de réponse qui peuvent y avoir été donnés par le Conseil administratif, on pourra se référer utilement, outre au rapport de majorité qui rend compte des prises de position des représentants de l’OSR (et, au passage, de leurs contradictions), à la question écrite QE-740 du 17 janvier 2024 («Les subventions monétaires de la Ville de Genève attribuées à l’Orchestre de la Suisse romande (OSR) sont-elles employées dans leur plein potentiel?», et à la réponse que lui a donnée le Conseil administratif le 10 octobre 2024.

dans une autre saison, et que certaines productions sont des coproductions. La différence de nature des deux systèmes d'opéra n'est donc pas un argument suffisant pour refuser d'étudier (on insiste: il ne s'agit que de cela dans la motion) la création d'un orchestre du GTG. Pour le motionnaire et rapporteur de minorité, il est donc faux d'affirmer, comme le fait le Conseil administratif, que «créer un orchestre spécifique pour le GTG n'aurait de sens que si le GTG décidait de revoir totalement sa programmation en passant au système répertoire».

La création d'un orchestre du GTG se justifierait déjà pour libérer l'OSR et ses musiciens d'une charge d'opéra, dont les représentants de la fondation de l'orchestre, auditionnés par la commission, ont admis qu'elle était trop lourde, et l'entravait dans sa propre programmation et sa capacité de «tourner» hors de Genève. Dans la programmation du GTG pour la saison 2026-2027, son nouveau directeur, M. Perroux prévoit plus de représentations, parce qu'elles devront avoir lieu au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM), dont la jauge est plus réduite que celle du GTG. Cette augmentation du nombre de services d'opéra va réduire les possibilités de l'OSR de tourner à l'étranger ou en Suisse – un problème qui ne se poserait pas si le GTG disposait de son propre orchestre.

La création d'un orchestre du Grand Théâtre se justifierait donc ensuite, précisément, pour doter le GTG d'un orchestre à sa totale disposition.

Les négociations entre l'OSR et le GTG pour déterminer la charge d'opéra du premier ont d'ailleurs été parfois fort difficiles entre les deux institutions. A l'entendre, l'OSR souhaiterait continuer à être à la fois un orchestre indépendant et un orchestre de service d'opéra, mais considère que les 40% de son plan de travail mis à disposition du GTG (145 services, 42 représentations lors de la saison 2022-2023, 41 en 2023-2024) sont excessifs. En somme, l'OSR voudrait le beurre (la liberté de programmation) et l'argent du beurre (la sécurité du lien avec le GTG). C'est ainsi qu'on passe d'Ansermet à Tanguy...

A défaut de créer l'orchestre du GTG proposé par la motion, il s'imposerait pour le moins de réduire la charge d'opéra de l'orchestre. A l'entendre en commission, l'OSR, qui affirme être l'un des orchestres suisses qui travaille le plus (aujourd'hui, un tuitiste de l'OSR en est à 320 services annuels en moyenne, alors que dans les autres orchestres comparables de Suisse, la moyenne se situe autour de 300 services annuels. L'OSR est donc déjà au-dessus de la moyenne suisse dans les services qu'il exige de ses musiciens), considère qu'il est «compliqué et coûteux» de faire à la fois du lyrique et du symphonique et souhaiterait pouvoir être libéré d'au moins une production par an au GTG – non pour moins travailler, mais pour pouvoir mieux travailler, et se doter d'une programmation plus libre, un ouvrage en moins libérant entre trois et quatre semaines consécutives sur une saison – le temps nécessaire à la répétition et l'exécution d'un concert symphonique. En commission, M. Steve Roger résumait ainsi (selon le procès-verbal)

son sentiment: «*L'orchestre pourrait souffler en ayant un ouvrage en moins. De plus, ça permettrait au GTG plus facilement d'aller chercher des chefs invités de haut niveau, en ayant plus de souplesses pour faire concorder leurs agendas avec celui de l'OSR*», mais pas forcément pour donner plus de concerts: peut-être plus de temps de répétition, et d'un surcroît de qualité des productions symphoniques, tous avantage que la création d'un orchestre du Grand Théâtre offrirait, à plus forte raison, permettrait-il à l'OSR... en plus de donner au GTG l'avantage de disposer de son propre orchestre. Alléger la charge d'opéra de l'OSR ne devant pas signifier réduire la programmation du GTG, pour le GTG, disposer de son propre orchestre serait une solution offrant bien plus de garanties que celle du recours à d'autres orchestres, même si elle ne l'exclut pas, en fonction des œuvres: dans la programmation de la saison 2024-2025 du GTG, on trouve ainsi deux opéras, *Didon & Enée* et *La Khovantschina*, nécessitant deux dispositifs orchestraux radicalement différents, ce qui a conduit le GTG à faire appel à deux orchestres.

Un autre argument en faveur de la création d'un orchestre du Grand Théâtre est qu'à Genève, beaucoup de musiciens sortent des écoles sans trouver de travail, d'embauche, d'emploi. Un nouvel orchestre ayant besoin de nouveaux musiciens leur offrirait un débouché, surtout si cet orchestre est celui d'une institution publique garantissant à son personnel artistique permanent des conditions de travail et de salaires meilleures que celles des orchestres purement privés.

On rappellera également que les musiciens connaissent des problèmes d'ouïe dus à leur travail dans la fosse d'orchestre, et ces problèmes sont d'autant plus importants que la charge d'opéra est plus grande. Il en va de même des problèmes musculaires. Et croire que les travaux qui vont être effectués dans la fosse vont supprimer ces problèmes relève sans doute d'un optimisme excessif: seule réduction de la charge d'opéra d'un orchestre peut y remédier – et ce serait précisément, pour l'OSR, l'une des conséquences de la création d'un orchestre de l'opéra.

Enfin, il s'agit de clarifier le cadre financier de la collaboration entre l'orchestre et l'opéra. Actuellement, la subvention pour les services d'opéra est directement versée à l'OSR (elle l'était auparavant à GTG), mais reste une subvention utilisée par le GTG puisque, précisément, elle finance la part orchestrale des représentations lyriques de l'opéra, et ne peut d'ailleurs être versée à l'OSR qu'à cette condition. En conséquence de quoi, cette subvention serait réduite, comme le craint l'OSR (ce qui explique son extrême réticence – pour user d'un euphémisme – à l'hypothèse d'une dotation au GTG de son propre orchestre).

On ajoutera que doter le Grand Théâtre d'un orchestre attitré n'empêcherait pas plus l'opéra de recourir à d'autres orchestres que le sien, que le lien privilégié qu'il a avec l'OSR aujourd'hui ne l'en empêche: pour les œuvres baroques programmées au GTG, il lui est devenu habituel de recourir à des orchestres baroques jouant sur des instruments de type baroque. L'OCG a également été occasionnellement de service d'opéra. De l'avis même des responsables de l'OSR auditionnés par la

commission, il existe aujourd’hui un certain nombre d’orchestres subventionnés à Genève, qui ont donc un cahier des charges et qui pourraient y intégrer à la manière de l’OSR une mission comprenant des services pour le GTG (à l’OCG et à l’OSR s’ajoute désormais à Genève l’Ensemble symphonique de Genève (ESG). Et on n’aurait garde d’oublier Gli Angeli et la Camerata.

L’OSR lui-même pourrait encore être de service d’opéra, en fonction des œuvres choisies par lui et le GTG, (par exemple pour des œuvres nécessitant un effectif que seul l’OSR pourrait assurer) non plus en fonction d’un pourcentage fixé pour une saison et gravé dans le tuf d’une convention de collaboration.

Concluons: il n’est pas présomptueux de demander à une instance politique, le Conseil municipal de la Ville de Genève, de se prononcer sur un changement important de ses relations avec le GTG et avec l’OSR, et des relations entre ces deux institutions, puisque le Conseil municipal est celle qui se prononce sur le budget qui va financer à la fois l’OSR et le GTG, et qui aurait aussi à financer un éventuel nouvel orchestre, celui du GTG en tant que tel. Ce choix serait un choix de politique culturelle, qu’il serait d’autant plus opportun d’étudier que le cadre institutionnel de la politique culturelle change avec un nouveau partage des tâches et des soutiens entre la Ville, les communes et le Canton. En tant que choix politique, il revient donc, comme son étude préalable, non à l’OSR ou au GTG, mais aux instances politiques – à commencer par le Conseil municipal de la Ville. En demandant donc au Conseil administratif d’étudier l’hypothèse de la création d’un orchestre du GTG et de la libération de l’OSR de tout ou partie de son service d’opéra, le Conseil municipal ne ferait, après tout, qu’exercer son rôle.

Il ne reste donc plus à savoir que s’il y est disposé, ou y renonce.

Amendement possible

A défaut de doter le GTG de son propre orchestre, ce qui, pour le rapporteur de minorité (qui se trouve être aussi le motionnaire), peut-être quelque conseillère municipale ou quelque conseiller municipal pourrait-il suggérer au Conseil administratif, au Conseil de Fondation du Grand Théâtre, au Conseil de fondation de l’OSR et aux directions des deux institutions de réduire significativement la charge d’opéra de l’OSR et de développer le recours par le GTG à d’autres orchestres genevois, ce qui pourrait incidemment permettre de développer dans ces orchestres l’emploi de musiciens supplémentaires et d’étendre le temps de celui des musiciens déjà employés.

Il suffirait pour cela d’ajouter à la demande faite au Conseil administratif d’étudier la création d’un orchestre du Grand Théâtre, les mots suivants (ou toute autre formulation approchante): «ou de développer le recours par le GTG à d’autres orchestres genevois existants, et de réduire d’autant le service d’opéra du GTG».